



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070074

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 10681
N/REF : 7/07/2024 1H17 C:004800 I:10107
V/REF : 0009/40116528/NG/MU

SDC 'Le Griffon'
C/O RHONE SAONE HABITAT
Immeuble Woopa
10, AVENUE DES CANUTS-CS 10036
69120 VAULX EN VELIN

V/REF.IMM. 0009
IMMEUBLE : LE GRIFFON (COP)
6 a 12 AVENUE DE L'HIPPODROME
5 RUE DE L'EGLISE
69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Vaulx en Velin, le 01 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 6 A 12
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr G. SALE

POMPAGE - NETTOYAGE DE LA FOSSE
CONTROLE ET ENTRETIEN DE LA POMPE RELEVAGE

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/06/2024

Prix de base du contrat : 660,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 01/2016	Valeur	: 116,3
	Mois de l'indice de révision	: 03/2024	Valeur	: 138,9



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070074

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage de la fosse de relevage	1/AN	681,52	681,52
1,00	Entretien 1 pompe de relevage	1/AN	87,37	87,37
TOTAL H.T.				768,89
T.V.A. a 10,00%				76,88
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>845,77</u>

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.